



Formulaire d'autorisation du client – Conversion systématique de parts à frais de rachat en parts à honoraires

Détails du compte

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom du client	Nom de famille du client	Numéro(s) de compte(s) Mackenzie
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature du client (non requise pour les comptes prête-nom)		Numéro(s) de compte(s) Mackenzie
<input type="text"/>		
Date (JJ-MM-AA)		

Client joint

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom du client joint	Nom de famille du client joint	Numéro(s) de compte(s) Mackenzie
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature du client joint (non requise pour les comptes prête-nom)		Numéro(s) de compte(s) Mackenzie
<input type="text"/>		
Date (JJ-MM-AA)		

Renseignements sur le courtier

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de la maison de courtage	Numéro du courtier
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom du conseiller	Numéro du conseiller
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature du conseiller autorisé	Date (JJ-MM-AA)

Le service s'appuie sur les services de conversion automatique de parts échues et de tarification préférentielle offerts par Mackenzie. Le service de conversion automatique de parts échues automatise la conversion de parts à frais de rachat (« FR ») qui sont devenues échues et libres de frais de rachat (« parts échues ») à des parts souscrites selon l'option à frais d'acquisition (« FA ») du même fonds. Le service de tarification préférentielle automatise la conversion de parts échues et de séries au détail à frais d'acquisition à la série Patrimoine privé équivalente du même fonds. Une fois que les investisseurs atteignent le seuil des actifs qui satisfont au critère minimum d'admissibilité à la tarification préférentielle de Mackenzie, leurs actifs seront automatiquement convertis à la série Patrimoine privé équivalente, en autant que les frais de gestion et d'administration combinés dans la série Patrimoine privé soient inférieurs.

Le service de conversion automatique de parts FR en des parts à honoraires vous permet de convertir automatiquement les parts échues en des parts de série à honoraires en ayant recours au service de conversion automatique de parts échues et vous permet de convertir automatiquement toutes les parts échues admissibles (à la tarification préférentielle) et les parts de série au détail FA à la série à honoraires sélectionnée, moyennant le service de tarification préférentielle.

Aperçu du service

À mesure que les titres achetés à l'origine selon l'option de souscription avec frais de rachat sont échus et deviennent libres de frais de rachat (« parts échues »), ce service vous permet de les échanger automatiquement pour des titres de la série à honoraires sélectionnée tel qu'indiqué ci-dessous. Si vous choisissez PWX, ce service ne commencera pas avant que vous ayez atteint 100 000 \$ en placements admissibles.

Note : Si, après vous être inscrit au service, vous devez par la suite admissible à la série Patrimoine privé, (ce qui signifie que vous détenez 100 000 \$ en placements admissibles, tel que défini dans le prospectus, à l'échelle du ménage), toutes vos parts échues, ainsi que les autres séries au détail dans votre compte ayant des frais de gestion et d'administration intégrés, seront automatiquement converties à votre série à honoraires sélectionnée. Si votre série à honoraires sélectionnée est la série FB ou FB5, le tout sera automatiquement converti à la série PWFB ou PWFB5, le cas échéant.

Instructions :

Veillez indiquer dans le tableau UN choix « Série cible » pour chaque élément « Série d'origine » détenu.

- Si vous n'êtes pas admissible à la série Patrimoine privé au moment de vous inscrire à ce service, et que vous choisissez la colonne 3, ce service ne commencera pas jusqu'à ce que vous ayez 100 000 \$ en placements admissibles.
- Si vous êtes admissible à la série Patrimoine privé au moment de vous inscrire à ce service, vous pouvez choisir toute option « Série cible » des colonnes 1, 2 ou 3.
- Si vous choisissez une série à honoraires à la colonne 2 et que vous atteignez par la suite 100 000 \$ en placements admissibles, votre série FB ou série FB5, selon le cas, sera automatiquement convertie à la série PWFB ou PWFB5, ayant des frais de gestion et frais d'administration combinés inférieurs, le cas échéant.

Série d'origine et série cible admissibles

Série d'origine	Série cible		
	1	2	3
A	<input type="checkbox"/> F (frais inférieurs uniques pour la série au détail et Patrimoine privé)	<input type="checkbox"/> FB (Détail) / PWFB (Patrimoine privé)	<input type="checkbox"/> PWX (Patrimoine privé uniquement)
B	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> FB / PWFB	<input type="checkbox"/> PWX
T5	<input type="checkbox"/> F5	<input type="checkbox"/> FB5 / PWFB5	<input type="checkbox"/> PWX5
T6	<input type="checkbox"/> F6	<input type="checkbox"/> FB5 / PWFB5	<input type="checkbox"/> PWX5
T8	<input type="checkbox"/> F8	<input type="checkbox"/> FB5 / PWFB8	<input type="checkbox"/> PWX8

Modalités additionnelles :

1. Chaque élément de la « Série d'origine » indiqué ci-dessus ne peut être attribué qu'à une « Série cible » à la fois.
2. Les conversions de parts échues à la série à honoraires sélectionnée auront lieu le deuxième vendredi de chaque mois, à mesure de l'échéance des titres à frais de rachat.
3. Si vous avez moins de 100 000 \$ en placements admissibles dans votre (vos) compte(s), tous les titres acquis selon l'option à frais d'acquisition et ayant des frais de gestion et d'administration intégrés dans votre (vos) compte(s) avant de vous inscrire à ce service ne seront PAS automatiquement convertis à la série à honoraires sélectionnée, aussi longtemps qu'ils ne seront pas admissibles à la série Patrimoine privé, à moins que vous ne fournissiez des directives de conversion de ces séries.
4. Une fois que vous êtes admissible à la série Patrimoine privé, nous convertirons vos parts échues et tous les titres de série au détail acquis selon l'option à frais d'acquisition (FA) avec frais intégrés dans la série à honoraires sélectionnée. Cela comprend tous les autres titres des séries A, B, T5, T6, T8, SC ou S8 que vous pourriez avoir dans votre compte. Si vous répondez aux critères d'admissibilité à la série Patrimoine privé par suite d'un achat ou d'un transfert, la conversion automatique aura lieu le jour ouvrable suivant. Si vous répondez aux critères d'admissibilité par suite d'un mouvement positif du marché, la conversion automatique aura lieu le deuxième vendredi du mois.
5. Si vous transférez des actifs additionnels dans votre (vos) compte(s) ou faites des achats additionnels dans votre (vos) compte(s), ces séries seront également incluses à ce service.
6. Si vous êtes déjà admissible à la série Patrimoine privé avant de vous inscrire à ce service, veuillez noter que toute série Patrimoine privé dans votre (vos) compte(s) ayant des frais de gestion et d'administration intégrés ne sera PAS automatiquement convertie à la série à honoraires sélectionnée, à moins que vous ne fournissiez des directives de conversion de ces séries.
7. Dans le cas où vous souhaiteriez apporter des changements aux directives fournies ci-dessus, vous devez fournir des directives modifiées avant la date de conversion suivante, soit le deuxième vendredi de chaque mois.
8. Les directives prennent effet à la date à laquelle Placements Mackenzie reçoit les formulaires dûment remplis (y compris les ententes de courtier), et non à la date de signature des formulaires. Les directives ne peuvent pas être antidatées.
9. Veuillez prendre note que les séries à honoraires ne sont permises que si vous êtes inscrit à un programme de compte à honoraires de conseils ou de compte intégré parrainé par le courtier et que vous touchez des honoraires établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions pour chaque transaction OU que vous négociez des honoraires de services-conseils avec votre courtier, qui sont précisés dans une entente avec nous. Toutes les séries à honoraires exigent que votre courtier ait conclu une entente avec nous visant la distribution de ces titres.
10. Votre courtier vous remettra l'Aperçu du fonds de la série à honoraires sélectionnée pour chaque fonds dans votre compte au moment de signer ce formulaire. Vous ne recevrez toutefois pas l'Aperçu du fonds pour les conversions automatiques subséquentes dans le cadre de ce service.
11. Vous pouvez obtenir un exemplaire de l'Aperçu du fonds en tout temps et gratuitement en composant le 1-800-387-0615 ou en envoyant un courriel à service@placementsmackenzie.com. Vous pouvez également consulter ces documents en ligne à www.placementsmackenzie.com ou à www.sedar.com.
12. Vous ne serez pas autorisé à vous retirer d'une convention d'achat et de vente à l'égard de la souscription de parts suite d'une conversion automatique fait en conséquence de ce service. Par contre, vous avez des droits d'action en dommages-intérêts ou en rescision dans le cas où un Aperçu du fonds, ou un document intégré par renvoi dans un prospectus simplifié, relatif aux titres des séries pertinentes contiendrait une présentation inexacte des faits, que vous ayez ou non fait demande de l'Aperçu du fonds.
13. Vous pouvez inclure plus d'un compte sur ce formulaire si vous souhaitez que les mêmes choix s'appliquent à tous les comptes indiqués sur ce formulaire. Si vous souhaitez des choix différents pour chacun des comptes, veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque compte.

Veillez retourner l'entente dûment remplie et signée par télécopieur ou par la poste à :

Placements Mackenzie

Groupe des opérations

180, rue Queen Ouest

Toronto, ON M5V 3K1

Télé. : 416-922-5660 ou numéro sans frais : 1-866-766-6623



MACKENZIE
Placements